

Appendix (T.)
17th March.

at liberty to clear and improve the same. I have only to add that an excellent Saw-Mill is now nearly erected on this Settlement, and will work two straight and two circular Saws in May next.

L. JUCHEREAU DUCHESNAY, Esquire, made answer to the following Questions :

Q. How long have you been Seignior of Gaudarville and Fossambault : what are their dimensions, and where are they situated ?

A. I have been the Signior of Fossambault and Gaudarville since December 1806, the Dimensions of Gaudarville are forty-five Arpents in front along the River Saint Lawrence by four Leagues in depth. Fossambault is irregular both in its front and depth, I believe its superficial contents to be about twelve Leagues, out of which one third is taken up by Lakes, Rivers and Mountains.

Q. To what distance from the Saint Lawrence do the old Settlements within those Seigniories extend ?

A. Nearly three Leagues in Gaudarville, begining immediately at the Saint Lawrence. Fossambault is three Leagues distance from the River, its two first ranges settled by natives of the Country and a third is conceded also to natives but is unoccupied or unsettled.

Q. Have any new Settlements been effected in the said Seigniories latterly, and by what class of persons : when were the same commenced, and what is the number of Grantees and of actual Settlers therein ?

A. Yes, in both, mostly all of Irish Emigrants, begun in October 1820, the number of Grants amount to two hundred and thirty-two, there are about two hundred and twenty-five actual residing Proprietors of Lots, about eighty children or more, and about seventy or eighty Labourers employed.

Q. Were the persons who effected the said new Settlements with or without Capital ?

A. Very few indeed had any Capital, the most of them hardly anything.

Q. In what way did the said Settlers surmount the difficulties incident to new Settlements and the want of Capital, and what are those difficulties so far as you have had occasion to observe them ?

A. By great privation, living with extreme economy, from time to time labouring for money to provide Provisions, working industriously while provided, and when unprovided repeating the same means. As to the difficulties incident to new Settlements under similar disadvantages of having no Capital, they are innumerable, but would all be got over with the assistance of Laws, &c. by the Legislature. The first and the greatest difficulty is the means of communication between ranges and ranges, Seigniories and Seigniories, Townships and Seigniories, &c. Second, the immediate expenses attending on asking for Roads, such as Fees to the Grand-Voyer or his Deputy, Sous-Voyers, Inspectors, Clerks of the Peace, Courts of homologation, &c. Roads are generally wanted by the people in the out or back ranges, who are always the poorer class, in which case poverty effectually either puts a stop to a new Settlement or keeps it in a state of misery a very long time. This is felt to a discouraging degree in a new Settlement where several Settlers together come on Land to reside immediately much more than when one or two persons take Lots several years previous to their residing thereon, as usual hitherto in this Country ; for when two, three or four ranges and more are conceded in one or two years time (which is my case) they labour under great hardships, for they are at an immense distance from Roads for a long time, what little money they have is employed in getting the urgent wants or necessaries of Life, by which most of their time is taken up in carrying the same on their backs through Forests, so discouraging particularly to strangers of our Climate. Other difficulties are the want of places of Worship and Schools, and the want of public institutions in the Country for bringing up children, who are expensive to the industrious parents, to trades or professions.

Q. Had the said Settlers any means of obtaining employment as Labourers or otherwise, and where and for what employment, and at what rate of wages, and for what length of time ?

A. During the Summer season numbers of Settlers have obtained employment as Tradesmen or Labourers in the King's Works in Quebec, others could not, from the number of people wanted being filled up ; the rates of wages to Tradesmen were I believe from four to five shillings per diem, and to labourers, from two to two and sixpence.

Q. Was any and what assistance afforded to the said Settlers in Provisions, or Seed, or Clothing, or Instruments of Agriculture ?

A. The Quebec Society of Emigrants has, through me, given to the Emigrant Settlers of my Seigniories of Fossambault and Gaudarville, Five pounds currency for provisions to those in urgent necessity, and lent others ten pounds currency, for the purchase of seed. Provisions were besides given to four or five families, some of the women were also assisted by the Quebec Benevolent Society : some clothing were charitably given by Mr. Le François, Curate of Saint Augustin, to some of the men, women and children of the Settlement ; as to Instruments of Agriculture, none.

Q. What might have been the value of the advances made to the various Settlers, either by yourself or by the Emigrant Society ?

A. The assistance I have been happy to give them has been in advancing them Provisions, Seed, opening Roads for them, procuring them work and employing them. Here I must observe that Twenty-

et qu'ils ont ainsi leur argent comptant à eux pour les défricher et cultiver. J'ai seulement à ajouter qu'il y a sur cet Etablissement un Moulin à scie presque fini, qui sera aller, en Mai prochain, deux scies droites et deux rondes.

L. JUCHEREAU DUCHESNAY, Ecuyer, a donné les réponses ci-après aux questions qui suivent :

Q. Depuis quand êtes-vous Seigneur de Gaudarville et de Fossambault, quelle est l'étendue de ces Seigneuries et où sont elles situées ?

R. Je suis Seigneur de Fossambault et de Gaudarville depuis Décembre 1806.

L'étendue de Gaudarville est de 45 arpens de front, le long du fleuve Saint Laurent, sur quatre lieues de profondeur.

La Seigneurie de Fossambault est irrégulière tant en front qu'en profondeur ; je crois que son contenu en superficie, est d'environ douze lieues, sur lesquelles il faut déduire un tiers pour les Lacs, Rivieres et montagnes.

Q. A quelle distance du Fleuve St. Laurent s'étendent les anciens Etablissements dans ces Seigneuries ?

R. A près de trois lieues dans Gaudarville. Fossambault se trouve à trois lieues de distance du Fleuve Saint Laurent. Les deux premiers rangs sont établis par les habitans du Pays, et le troisième leur est aussi concédé, mais n'est ni occupé ni établi.

Q. S'est-il fait depuis peu quelques nouveaux Etablissements dans les dites Seigneuries, et par quelle classe de personnes, y a-t-il long-tems qu'ils sont commencés, et à combien se monte le nombre de tenanciers et personnes qui s'y sont établies ?

R. Oui, dans les deux, en grande partie ce sont des Emigrés d'Irlande. J'ai commencé en Octobre 1820. Le nombre de concessions se monte à deux cent trente. Il y a maintenant environ deux cent vingt-cinq résidens actuels et propriétaires de lots ; environ 80 enfans ou plus, et environ 70 ou 80 journaliers qui y sont employés.

Q. Les Personnes qui ont effectué les dits nouveaux Etablissements avoient-elles, ou non, un certain capital ?

R. Il y en avoit réellement très peu possédant aucun capital quelconque, et la plus forte partie d'entr'eux n'avoient presque rien.

Q. Comment les dits habitans ont-ils surmonté les difficultés incidentes à de nouveaux établissements et faute de commander un capital, et quelles sont ces difficultés en autant que vous avez eu occasion de les observer ?

R. Au moyen de sortes privations, vivant avec une grande économie, travaillant de tems à autres pour se procurer des provisions, et avec avantage lorsqu'ils en avoient, et répétant la même chose lorsqu'ils venoient à en manquer de nouveau.

Quant aux difficultés inhérentes aux nouveaux Etablissements qui s'effectuent sous de semblables désavantages et sans capital, ils sont incalculables, mais ils seroient tous obviés à l'aide de lois, &c. &c. par la Législature.

La première et la principale difficulté est le manque de communication d'un rang à l'autre, d'une Seigneurie à l'autre, des Townships aux Seigneuries, &c. La seconde, les frais qu'il faut faire pour obtenir les chemins tels que les honoraires du Grand-Voyer ou de son Député, des Sous-Voyers, Inspecteurs, Greffiers de la Paix, l'homologation de la Cour, &c. Les chemins sont en général demandés par les habitans qui occupent les rangs en profondeur et qui comprend toujours la classe la plus pauvre, ce qui fait que cet état de pauvreté jette des entraves et arrête finalement un nouvel établissement, ou le conserve pour très-long-tems dans un état de misère.

Ceci se fait sentir à un plus haut degré, lorsque c'est un nouvel endroit où plusieurs personnes viennent à la fois s'établir sur des Terres, que lorsqu'une ou deux personnes prennent des Lots plusieurs années avant de venir finalement les établir, tel qu'étoit ci-devant l'usage dans ce pays, car lorsqu'un, deux, trois et quatre rangs et plus sont concédés dans l'espace d'une ou deux années (ce qui est le cas chez moi,) ceux qui ont pris les Terres ont beaucoup de difficultés à surmonter, se trouvant pour un tems considérable très-éloignés d'aucuns chemins. Le peu d'argent qu'ils ont est employé à se procurer les articles les plus pressans ou ceux nécessaires à la vie, et étant obligés de porter ces articles sur leur dos, à travers les bois, prend une forte partie de leur tems, et les décourage ; principalement les étrangers qui ne sont pas habitués à notre climat.

Les autres difficultés qui existent, sont le manque d'Eglises et d'Ecoles et d'institutions publiques dans les campagnes, pour y élever les enfans qui sont à charge à leurs parens industriels, et leur faire apprendre des métiers ou autres professions.

Q. Les dits habitans étoient-ils à même de se procurer de l'ouvrage comme journaliers ou autrement, et où et pour quel espace de tems ?

R. Durant l'Eté, nombre d'Emigrés obtiennent de l'emploi, comme ouvriers ou journaliers dans les Chantiers du Roi à Québec, d'autre ne peuvent en obtenir, le nombre requis étant rempli. Le taux des gages pour les ouvriers étoit, je crois, de quatre à cinq shelings par jour, et de deux shelings à deux shelings et demi aux journaliers.

Q. A-t-il été accordé aucune aide et quelle aux dits habitans, soit en provisions ou grains de semence, vêtemens ou instrumens d'Agriculture ?

R. La Société des Emigrés à Québec m'a remis pour les Cœurs-Emigrés de mes Seigneuries de Fossambault et de Gaudarville, et acheter des provisions pour les plus pauvres, une somme de cinq livres courant, et a prêté à d'autres dix livres pour l'achat de grains de semence. Il y a eu en outre des provisions de données à quatre ou cinq familles. Quelques unes des femmes ont aussi reçu des secours de la Société Bienveillante à Québec. Mr. Le François, Curé de St. Augustin a charitalement donné des hardes à quelques-uns des hommes, femmes et enfans de l'établissement. Il n'y a eu aucun instrument d'Agriculture donné.

Q. Quelle peut avoir été la valeur des avances faites aux diverses classes d'habitans, soit par vous-même ou par la Société des Emigrés ?

R. L'aide que j'ai eu la satisfaction de leur donner, a été, en leur avançant des provisions, des grains de semence ; ouvrant des chemins, leur procurant de l'ouvrage et les employant moi-même. Je dois ob-